

DE L'INCOMPATIBILITE

Par J. E. W. LECOURS, Professeur de Matière médicale et de Toxicologie au Collège de Pharmacie à Montréal.

Le médecin doit avoir des connaissances chimiques suffisantes pour apprécier convenablement les réactions qui peuvent avoir lieu par suite des associations qu'il prescrit.

Les caractères physiques (solubilité, fermentation, etc., etc.) des drogues doivent aussi lui être familiers.

Sans ces connaissances il s'expose très souvent à manquer son but, soit en altérant ou en détruisant complètement l'effet d'un médicament par son mélange avec un autre, ou encore, en produisant des effets toxiques ou des mélanges explosifs par l'association de médicaments inoffensifs par eux-mêmes.

La connaissance des caractères physiques lui font éviter les mélanges instables, nauséabonds et quelquefois impossibles à préparer.

Il existe trois sortes d'incompatibilités : l'incompatibilité physique, l'incompatibilité chimique et l'incompatibilité physiologique.

1o L'incompatibilité physique résulte ordinairement du mélange de préparations pharmaceutiques dans des conditions qui rendent impossible l'association d'une ou de plusieurs des substances.

L'incompatibilité physique diffère de l'incompatibilité chimique par l'absence de l'action chimique.

Comme exemple d'incompatibilité physique, citons l'association des teintures résineuses ou balsamiques (teint. de tolu, de benjoin, etc. ; huiles, solutions alcooliques d'huiles, de chloroforme, d'éther, etc.) à des liquides aqueux. Dans ce cas-là, le médecin doit joindre aux substances qu'il veut mélanger, de la gomme arabe ou toute autre substance analogue qui rende le mélange possible, ou encore prescrire ces liquides balsamiques ou résineux, etc., dans un sirop quelconque, afin de suspendre le corps qui se sépare et, par là, faciliter la division des médicaments en doses égales.

L'incompatibilité physiologique résulte de l'association de deux ou plusieurs médicaments ayant des propriétés contraires et se neutralisant en quelque sorte : comme la morphine et la strychnine, le chloral et la strychnine, l'aconite et la digitale, l'opium et la belladone, etc, etc. Cependant il ne faut pas conclure que des médicaments, parce qu'ils sont incompatibles physiologiquement, ne doivent jamais être associés. Il est même des cas où l'effet de cette